



BREVES DE LA PIEA

Juillet 2021



La pandémie n'est pas encore rangée dans le tiroir des souvenirs... Toutefois, à ses côtés, la vie continue. Les activités de la PIEA ont été maintenues, mais de manière moins intensive.

Nous avons donc le plaisir de réunir quelques informations dans un nouveau numéro des **BREVES** de la PIEA et de vous transmettre nos souhaits les plus sincères pour que l'été soit régénérateur et bien ensoleillé... même si le départ fut quelque peu humide.

Le comité de la PIEA

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Un besoin de classes francophones d'enseignement spécialisé est manifeste à Bienne. La PIEA a été rendue attentive à cette situation qui a nécessité de la part de l'INC - en coordination avec la DSSI (OPAH) - de trouver des solutions d'entente avec les autorités de la Ville de Bienne, solutions qui seront mises en œuvre à court et moyens terme. L'Ecole de pédagogie curative ainsi que le Centre de développement et neuro-réhabilitation pédiatrique C.D.N. sont concernés. D'autre part, la création de la Maison le Passage à Corgémont devra également répondre aux besoins de scolarisation et de formation professionnelle de ses futur.e.s résident.e.s.

GESTION DES FAMILLES D'ACCUEIL DANS LE CANTON DE BERNE

Dans un canton bilingue, la gestion globale des prestations offertes par les familles d'accueil revêt un aspect particulier. Le canton a mis en place un système de personnes de référence d'une part pour la famille des enfants placés et d'autre part pour les familles d'accueil. Un accompagnement est donc prévu. Une question reste en suspens : comment se fait la gestion des familles prêtes à accueillir un enfant et qui ont répondu aux exigences tout en tenant compte du bilinguisme de la région? Une question que se pose la PIEA et qui trouvera probablement une réponse claire lors de la mise en œuvre des nouvelles bases légales (2023-24).



PRESENTATION DU PROJET DE LA MAISON LE PASSAGE DE CORGEMONT

M. Ochsenbein, concepteur du projet La Maison Le Passage qui verra le jour à Corgémont (cf. les **BREVES** de décembre 2020) était l'invité du comité de la PIEA du 2 mars 2021. Il a présenté le projet de la Maison Le Passage qui accueillera des enfants et adolescent.e.s pour une longue durée. Nous résumons ici le contenu de sa présentation.

Le projet

Le projet a pris un peu de retard en raison de la pandémie COVID-19. Toutefois, M. Ochsenbein a pris contact avec différents organes, notamment l'UHPA. Des synergies possibles avec l'UHPA ont été évoquées, mais rien de concret n'a été formalisé.

Le Passage offrira 10 à 12 places d'accueil. L'institution ouvrira ses portes aussi vite que possible (éventuellement à fin 2021). L'institution est destinée aux jeunes pour lesquels, actuellement, on ne dispose d'aucune solution. Il s'agira d'enfants déscolarisés depuis un certain temps et/ou en proie à de grosses difficultés. Les enfants et adolescent.e.s concernés par cette nouvelle structure seront au centre des préoccupations des concepteurs, tout comme leurs parents. La famille doit être intégrée dans le processus de prise en charge, le but étant, d'une part, de pouvoir laisser le jeune retourner dans sa famille le plus vite possible et, d'autre part, d'assurer un suivi à plus long terme. Un jardin communautaire est prévu dans lequel les familles se retrouveront.

Un accompagnement individualisé est prévu afin de préparer les jeunes à l'entrée dans la vie professionnelle. Des stages au sein du Home Les Bouleaux (lingerie, coiffure, ateliers, cuisine, etc) pourraient être envisagés. M. Ochsenbein est en contact avec des entreprises de la région et avec l'office de l'école obligatoire et du conseil (OECO), cela afin de préparer la scolarisation des enfants et adolescents et leur entrée dans une formation professionnelle. L'intégration d'une école est envisagée.

Deux types d'accompagnement sont prévus : un accompagnement stationnaire et un accompagnement ambulatoire pour les enfants qui sont renvoyés de l'école temporairement.

Un contact a été établi avec une autre institution (PerspectivPlus) dont les jeunes accueillis en automne 2020 dans un groupe d'accueil d'urgence sont en recherche d'une place d'accueil pour une plus longue durée dans une institution adéquate.

A ce stade, on constate de réelles difficultés de coordination. La réalité du terrain s'impose: la pénurie de places d'accueil d'urgence et de longue durée constitue un obstacle à une bonne coordination, notamment entre les services sociaux, les APEA et les institutions.

Les locaux

Une nouvelle construction destinées à accueillir la Maison Le Passage ne pourra pas être réalisée avant plusieurs années en raison de la lourdeur et de la complexité des démarches administratives. Une alternative est proposée : l'utilisation des locaux actuels du Home Les Bouleaux de Corgémont dès que les résident.e.s auront déménagé dans les bâtiments construits récemment. Comme la cuisine de l'ancienne bâtisse ne répond plus aux normes en vigueur, il sera possible de préparer les repas dans la nouvelle cuisine du home et de les acheminer vers la Maison Le Passage. On ne prévoit pas de gros aménagements. M. Ochsenbein fera parvenir au comité de la PIEA le concept de l'institution dès que celui-ci sera achevé.

ADIASE ET PIEA

Après discussions au sein des comités des deux associations (adiase et PIEA), il s'est avéré qu'un rapprochement n'est pas judicieux, car les institutions et organes membres de chacune des associations ne s'adressent pas aux mêmes publics et leurs missions diffèrent. D'autre part, ces organismes sont placés sous la responsabilité de directions cantonales différentes. Un rapprochement n'est pas souhaité par l'adiase. Le



projet est abandonné.

GROUPE CANTONAL DE COORDINATION (GCC)

Les points principaux de l'ordre du jour de la séance du 16 mars 2021 du GCC étaient les suivants : différentes communications, présentation du projet Maison Le Passage de M. Ochsenbein, l'avenir du GCC et les besoins en matière d'enseignement spécialisé. Le rapprochement de l'adiase et de la PIEA n'étant plus à l'ordre du jour, il est souhaitable de maintenir un organe tel que la PIEA qui réunit les directions et organes porteurs d'institutions pour enfants et adolescent.e.s du Jura bernois et Bienne francophone. Le GCC est reconnu par les autorités cantonales (office des mineurs et office de l'école obligatoire et de conseil) comme nécessaire et important. Il doit poursuivre son activité. Les liens qui unissent la PIEA et le GCC peuvent être redéfinis afin de pérenniser les deux organes. Le rôle du CJB et du CAF sera déterminant. Une délégation a été créée dans le but d'élaborer des propositions afin de clarifier le rôle de chaque organe et de les pérenniser.

DIVERSES CONSULTATIONS

Après avoir été consultée au sujet de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), la PIEA a également été invitée à s'exprimer au sujet des ordonnances qui accompagneront sa mise en œuvre, à savoir l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) et l'ordonnance sur la surveillance des prestations résidentielles et ambulatoires destinées aux enfants (OSPE). Le comité de la PIEA a également été invité à répondre à la consultation concernant la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO) ainsi que sur les ordonnances qui en découlent, à savoir la modification de l'ordonnance sur l'école obligatoire (OEO) et la nouvelle ordonnance sur l'offre spécialisée de l'école obligatoire (OOSEO). Le comité de la PIEA était représenté au sein du groupe d'accompagnement REVOS chargé du projet de révision de la LEO et de l'intégration de l'enseignement spécialisé au sein de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC). Les prises de positions de la PIEA ont été rédigées en concertation avec SOCIALBERN. Le comité de la PIEA remercie la direction de SOCIALBERN de son écoute et de sa disponibilité durant cette période de travail soutenu. Les échanges ont certainement permis de renforcer les avis exprimés de part et d'autre. Les réponses de la PIEA se trouvent sur son site internet (<https://la-plateforme.ch/site/>).

COMITE DE LA PIEA

Le renoncement à un rapprochement de l'adiase et de la PIEA, le besoin et le souhait de SOCIALBERN d'intégrer un plus grand nombre de représentant.e.s de la partie francophone du canton au sein de ses commissions ainsi que l'existence du Groupe cantonal de coordination (GCC) ont incité le comité de la PIEA à se pencher sur le rôle et le fonctionnement de la PIEA ainsi que sur les pistes de développement. Il a également porté un regard critique sur ses activités. Il arrive aux conclusions suivantes :

- La PIEA doit poursuivre ses activités. Elle ne peut pas être remplacée par le GCC. Elle a sa raison d'être. Il faut donc motiver les membres à participer aux assemblées générales. La PIEA doit apporter son regard et faire remonter au sein du GCC les problématiques rencontrées sur le terrain afin de développer des outils pour y faire face. Le GCC et la PIEA ont deux fonctions différentes. La PIEA est relai important pour le GCC.
- La PIEA ne doit pas devenir un organe de SOCIALBERN, mais plutôt renforcer sa collaboration avec cet organe faitier. L'adiase délègue également des représentant.e.s de la partie francophone du canton dans des commissions de SOCIALBERN. Le problème de la langue constitue un obstacle à la présence de

Romands au sein des commissions de SOCIALBERN en grande majorité alémaniques. La PIEA aborde les problèmes spécifiques à la région et peut en approfondir certains aspects. Elle constitue un réseau appelé à se développer. Elle collabore avec SOCIALBERN lors des consultations ou lors d'interventions politiques (p. ex. lors d'un soutien en faveur « d'une augmentation de la masse salariale budgétée de 0,7% qui soit également octroyée dans les années 2021 et 2022 aux institutions du domaine des personnes souffrant d'un handicap ainsi qu'aux institutions figurant sur la liste des EMS » ; le comité de la PIEA y a ajouté les institutions qui offrent des prestations aux enfants et adolescents en difficulté confrontées aux mêmes problèmes que les institutions mentionnées ci-dessus).

- Le comité a le sentiment que l'élan dont bénéficiait la PIEA en 2015 s'est émoussé. Les raisons sont probablement multiples. Les obstacles à franchir pour faire aboutir un projet sont peut-être trop conséquents. Cette question pourrait être abordée lors de la prochaine assemblée générale de la PIEA. Une vue d'ensemble des thèmes à traiter et des activités de la PIEA, telle que le comité le permet actuellement, est un avantage. La collégialité du comité devrait demeurer. Il faudra peut-être l'étoffer en fonction des besoins de représentation, tout en veillant à ce qu'il ne devienne pas trop nombreux afin de maintenir la qualité et la richesse des échanges ainsi qu'une certaine facilité à les organiser.
- Le comité de la PIEA présume qu'une offre de formation au sujet des futurs budgets et autres contrats ou conventions de prestations serait certainement appréciée par les membres. La PIEA pourrait se charger d'organiser une demi-journée de formation selon les besoins et préférences exprimées par les membres.

GRUPE D'ACCUEIL D'URGENCE ET D'OBSERVATION AU CEPC

Après 10 ans de gestation, le Groupe d'accueil d'urgence et d'observation (GAUO) a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2021 au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC), répondant ainsi aux besoins de la région révélés depuis de nombreuses années. Les locaux ont été aménagés à neuf dans un immeuble situé sur l'aire du CEPC. Dans le but de présenter l'aboutissement de ce projet à leurs partenaires, la direction et le comité du CEPC a organisé une visite des locaux et une conférence de presse qui ont eu lieu mardi 22 juin 2021. La presse s'est faite l'écho de cet événement.



Photo BNJ

« Le groupe accueille six enfants au maximum entre 6 et 15 ans qui doivent être placés dans l'urgence que ce soit pour des raisons d'agressions ou tout simplement d'hospitalisation ou d'incarcérations des parents. Le but est donc d'offrir « un accueil 24h/24h et 365 jours par année à ces enfants ». Le GAUO propose trois types de prestations. Dans un premier temps, il y a un accueil de protection. C'est lorsque l'enfant est victime de négligences graves et de maltraitance et qu'il doit ainsi sortir rapidement de son cadre familial. Le deuxième type d'accueil est basé sur l'évaluation. C'est très souvent lié au premier type d'accueil. L'idée est d'analyser la situation afin de trouver des solutions pour la suite. La dernière possibilité est une « sorte de dépannage ». L'enfant est placé en cas d'hospitalisation ou encore d'incarcération des parents. Ces prestations se différencient des autres activités du CEPC par la durée de l'accueil. Jusqu'à maintenant, le centre recevait des jeunes



sur le long terme (plus de six mois) alors que maintenant, il est possible de le faire sur un très court terme et surtout dans les deux heures qui suivent l'appel. (Emission de RJB du 22 juin 2021).

Relevons qu'au soir de l'ouverture du GAUO, le 1^{er} juin 2021, toutes les places étaient déjà occupées.

SONDAGE

Fondée en 2015, la PIEA n'a pas encore atteint l'âge adulte. La pandémie a réduit ses activités durant l'année écoulée. L'année 2021 et la levée de certaines mesures sanitaires devraient lui permettre de reprendre un nouvel élan. Le bilan des six dernières années et une participation de ses membres à l'établissement de nouveaux objectifs en seront les éléments moteurs. L'entrée en vigueur en 2022 des nouvelles dispositions légales contribueront également à la réflexion. La prochaine assemblée générale de la PIEA **aura lieu le 1^{er} septembre 2021**. Elle portera un regard critique sur les six premières années de son existence et s'attachera à en préparer les suivantes. Le comité de la PIEA souhaite réaliser un très modeste sondage afin de pouvoir mieux répondre aux attentes de ses membres. Les membres de la PIEA trouveront donc un bref questionnaire en annexe auquel elles et ils peuvent répondre par le biais d'un courriel adressé à la secrétaire du comité de la PIEA, Dominique Desilvestri (ludoben@bluewin.ch) jusqu'au 15 août 2021. **Le comité remercie chacune et chacun de lui faire part de ses préférences et autres propositions.**

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Dans son édition du 8 avril 2021, RJB mentionnait en substance sur son site internet que « *L'association de service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) tire un bilan positif après un peu plus de dix ans d'existence. (...) L'AEMO du Jura bernois aurait dû célébrer ses dix ans d'existence en automne 2020. (...) L'occasion pour ses responsables de tirer un bilan de ces dix années de soutien aux familles de la région : plus de 500 familles ont pu être aidées, gratuitement, depuis la création de l'association. Il s'agit maintenant d'être tourné vers l'avenir. Le canton de Berne est également satisfait de son investissement, lui qui finance l'AEMO du Jura bernois. Le président du gouvernement était présent pour célébrer cet anniversaire. Pierre Alain Schnegg a souligné l'importance de l'AEMO pour le canton.* »

Or, la mise en œuvre de la LPEP pourrait remettre en question la gratuité des prestations de soutien aux familles offertes par l'AEMO. La PIEA souhaite qu'une solution soit trouvée afin que l'AEMO puisse poursuivre ses activités selon le concept actuel. Elle en a fait part aux autorités cantonales. Le comité de la PIEA adresse ses sincères félicitations aux responsables de l'AEMO (direction et personnel) pour ces dix ans de soutien efficace et bienveillant aux familles de la région. Ce modèle d'institution bien présent en Suisse romande offre une aide bienvenue aux enfants, adolescents et parents d'ici. Le comité de la PIEA en remercie sincèrement toutes les personnes qui le portent et leur adresse des vœux très sincères pour qu'il perdure longtemps encore.

ALTER ECOLE

Comme l'annonçait RJB dans son émission du 10 juin 2021, Alter Ecole souffle, cette année, **ses 60 bougies !** « *L'institution tavannoise accueille des enfants et adolescent.e.s qui ont besoin d'une scolarité individualisée et d'un programme adapté. L'Alter Ecole, dont la vie a été récemment chamboulée par la pandémie, bien évidemment, mais aussi en raison de nombreux défis institutionnels à relever, fête cet anniversaire cette année.* »

Le comité de la PIEA saisit cette occasion pour adresser à la direction de l'institution ainsi qu'à l'ensemble du personnel ses plus sincères félicitations. Il les remercie de leur engagement auprès des enfants dont les besoins sont souvent très particuliers et surtout de leur persévérance afin qu'ils trouvent la place qui leur revient dans notre société. Ils tiennent aussi à exprimer aux enfants, aux adolescent.e.s, à leur famille, au



personnel encadrant et à la direction de l'institution leur souhait très sincère de voir l'institution s'épanouir et de voir leurs espoirs se réaliser.

ETOILE DU RIED

A partir du 1^{er} août 2021, l'Etoile du Ried élargira son offre de prestations, notamment dans le domaine du conseil aux familles dans le cadre de l'accompagnement familial ambulatoire. Ces prestations sont destinées aux familles dont les enfants ont été placés dans le foyer pendant une certaine période (accompagnement après le placement) ainsi qu'aux familles dont le besoin est restreint aux services ambulatoires. L'objectif que poursuit l'Etoile du Ried est le renforcement de son bilinguisme : toutes ses prestations sont offertes en français et en allemand et constituent un large éventail de possibilités de soutien, y compris des services dans le domaine de l'aide parent-enfant. Dans cette perspective, l'Etoile du Ried engage des personnes francophones dûment formées. Ses prestations s'étendent de l'accueil résidentiel des enfants à la consultation ambulatoire (accompagnement familial socio-pédagogique). L'Etoile du Ried propose également des bilans/enquêtes orientées vers l'intervention dans les systèmes familiaux. Une collaboration avec ARBOA pourrait être envisagée.

JEAN VAUCHER

Jean Vaucher, ancien président du comité de direction du Foyer des Jeunes de Saint-Imier est un membre fondateur de la Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et Bienne francophone (PIEA). Après plus de six ans de participation active au sein du comité, il souhaite se retirer de sa fonction de trésorier ainsi que du comité. Ce dernier tient à lui exprimer sa très profonde gratitude pour son immense engagement et le soin avec lequel il a tenu les comptes de l'association. Mu par le souhait de voir le Foyer des Jeunes non pas renaître, mais être remplacé par une autre structure adaptée mieux encore aux besoins des jeunes de 15 ans et plus de la région, il a apporté à la PIEA un soutien indéfectible. Or, les difficultés de trouver les moyens nécessaires pour élaborer un concept nouveau et les fonds indispensables à sa réalisation rencontrées par le comité de la PIEA, ajoutées au changement de directions cantonales responsables, n'ont pas permis, à ce jour, d'entrevoir une possible réalisation. Jean Vaucher, cependant, n'a cessé de nous encourager afin que nous trouvions une solution et que nous puissions ouvrir les portes d'une nouvelle institution. Nous lui en sommes infiniment reconnaissants car il a été un moteur essentiel pour l'action de la PIEA. Nous le remercions très sincèrement de son élan, de cet engagement toujours renouvelé, de son soutien et de la pertinence de ses prises de position. La prochaine assemblée générale sera une belle occasion de lui rendre un hommage aussi amical que reconnaissant. Nous lui souhaitons de poursuivre ses activités avec la même et belle motivation longtemps encore. Merci Jean et bon vent !

ASSEMBLEE GENERALE 2021 DE LA PIEA

L'assemblée générale 2021 revêtira un intérêt majeur pour la PIEA et ses activités futures. Son comité vous invite donc à réserver cette date !

L'assemblée générale de la PIEA aura lieu le 1^{er} septembre 2021 à la salle communale de Tavannes. Le comité considère que cette prochaine rencontre sera particulièrement importante pour l'avenir de la PIEA et, plus généralement, pour le paysage institutionnel de la région. La PIEA retient désormais l'attention des autorités et fait un travail qui s'oriente vers un horizon plutôt stratégique. Pour la région, elle peut présenter un atout fédérateur. Dans cet esprit, le comité a souhaité faire un petit rappel en mentionnant un extrait des statuts de la PIEA :



Article 3 Buts et moyens

La Plateforme des institutions pour enfants et adolescents du Jura bernois et de Bienne francophone (PIEA) réunit les représentants des comités et des directions des institutions et/ou organisations du Jura bernois et de Bienne francophone qui accompagnent ou accueillent les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté. Elle se positionne comme l'interlocutrice francophone des autorités et des partenaires du domaine socio-éducatif. Les enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté sont le dénominateur commun des institutions constituant la PIEA dont les principales préoccupations sont de leur offrir un accompagnement (accueil ou suivi ambulatoire) de qualité et de répondre aux besoins des institutions du Jura bernois et de Bienne francophone.

Dans cette perspective, l'association

- *favorise la réflexion et l'échange d'informations quant aux besoins des institutions membres ou partenaires,*
- *offre, dans la mesure de ses moyens, un soutien aux institutions qui en expriment le besoin, si elle juge la demande pertinente et en accord avec ses buts ;*
- *collabore avec les autorités cantonales dont dépendent les institutions membres ainsi qu'avec le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne,*
- *élabore les projets qui répondent aux besoins révélés et soumet ses propositions aux autorités concernées,*
- *établit des contacts et collabore avec les organisations qui poursuivent les mêmes buts,*
- *favorise les contacts avec les médias concernant l'accueil ou l'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté.*

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE LA PIEA

L'assemblée générale de la PIEA aura lieu le 1^{er} septembre 2021 à la Salle Communale de Tavannes (Rue du Foyer 1).

Ordre du jour :

Première partie : de 14h00 à 15h00 : partie statutaire réservée aux membres

Deuxième partie : de 15h10 à 16h00 : partie informative (invités et organisations partenaires).

Les invitations plus détaillées seront envoyées prochainement.

Merci de réserver cette date et de remplir le questionnaire annexé !